SYNDICAT MIXTE DES PORTS
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE
*
Ancienne Gare - Place Faure-Marchand
17390 LA TREMBLADE
*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 17 JANVIER 2018

AFFICHÉ LE 19 JANVIER 2018

CS-180117-4

REÇU
25 JAN. 2018
S/P ROCHEFORT

Nombre de membres :
- En exercice : 14
- Présents : 13
- Absents : 01
- Pouvoirs : 00

CS-180117-4 INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR PUBLIC

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept janvier à seize heures trente, le Comité syndical dûment convoqué le onze janvier deux mille dix-huit s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TALLIEU, Président du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre.

LES PRÉSENTS :

- M. Jean-Pierre TALLIEU *(T)* ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. François PATSOURIS *(T)* ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Michel PRIOUZEAU *(T)* ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- Mme WATRIN Béatrice
  (Suppléante de M. BARRAUD) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Noël Vincent GRIOLET *(T)* ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Olivier MARTIN
  (Suppléant de M. SALLAFRANQUE) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Roger GUILLAUD *(T)* ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- Mme. Monique RENAUD
  (Suppléante de M. LYS) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Dominique TONNAY *(T)* ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Mickaël VALLET *(T)* ..... Communauté de Communes du Bassin de Marennes
- M. Maurice Claude DESHAYES *(T)* ..... Communauté de Communes du Bassin de Marennes
- Mme. Fabienne AUCOUTURIER *(T)* ..... Conseil départemental
- M. Pascal FERCHAUD *(T)* ..... Conseil départemental

En présence de :

- *M. CHEVALIER Pierre-Yves ..... Directeur du Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre*

LES ABSENTS :

- Mme. Marie-Pierre QUENTIN *(T)* ..... Conseil départemental

° ° ° °

Secrétaire de séance *: GUILLAUD Roger*

° ° ° °

SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE L'ESTUAIRE
DE LA SEUDRE
COMITÉ SYNDICAL DU 17 JANVIER 2018

CS-180117-4 INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR PUBLIC

Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment l'article 97,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982, modifié par le décret n°2005-441 du 2 mai 2005 et le décret n°2014-551 du 27 mai 2014, précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services déconcentrés de l'Etat ou des établissements publics de l'Etat,

Vu l'arrêté du 12 juillet 1990 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil alloué aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor, chargés des fonctions de payeur des départements, des régions et de leurs établissements publics,

Vu l'arrêté préfectoral n°17-2331-DRCTE-BCL en date du 23 novembre 2017 portant création du Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre et désignant le Trésorier de Royan comme comptable du syndicat mixte,

Considérant le montant total des dépenses de fonctionnement et d'investissement prévues au budget primitif 2018, hors opérations d'ordre,

LE COMITE SYNDICAL

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'allouer à Mme Christine PEREZ, Trésorière de ROYAN, une indemnité de conseil égale à 100% du montant maximum résultant de l'application des dispositions de l'arrêté du 12 juillet 1990.

- d'autoriser le Président à signer tous document permettant l'application de cette décision,

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

REÇU
25 JAN. 2018
S/P ROCHEFORT

Le Président du Syndicat Mixte
des Ports de l'Estuaire de la Seudre,

SYNDICAT MIXTE DES PORTS
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE
PLACE FAURE-MARCHAND
17390 LA TREMBLADE

Jean-Pierre TALLIEU